

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués des communes-membres
de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)
du 30 novembre 2022, 20h00 heures, à Bulle, Rue du Château d'En-Bas 33**

Comité :

Président	M. Claude Bovigny, vice-syndic, Vulruz
Vice-président	M. Nicolas Pasquier, conseiller, Bulle
Membres	M. Fabrice Clément, conseiller, Marsens M. Dominique Schouwey, vice-syndic, Hauteville
Secrétariat-finances :	Mme Karine Favre, Broc
Chef d'exploitation :	M. Norbert Vuarnoz, Vuippens
Invités :	M. Dominique Wartmann, SEn M. Christian Risse, Président de la commission de bâtisse (CoBa2.0) M. Patrice Morand, membre de la commission de bâtisse (CoBa2.0)
<u>Excusé·e·s :</u>	M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère Mme Sabine Guillet, conseillère, Riaz

Délégués des communes :

Bulle	5 voix	M. Jérôme Tornare, conseiller, Bulle
Corbières	1 voix	--
Echarlens	1 voix	M. Pascal Mauron, conseiller
Hauteville	1 voix	M. Yannick Ecoffey, conseiller
La Roche	1 voix	M. Fabien Kolly, conseiller
Marsens	1 voix	M. Jean-Michel Bays, conseiller
Morlon	1 voix	M. Samuel Barras, conseiller, Morlon
Pont-en-Ogoz	1 voix	--
Pont-la-Ville	1 voix	M. Laurent Schafer, conseiller
Riaz	1 voix	M. Wolfram Schuwey, conseiller
Sorens	1 voix	M. Daniel Gilgen, conseiller
Vulruz	1 voix	M. Jean-Bernard Erni, conseiller
Vuadens	1 voix	M. Cédric Seydoux, conseiller
<u>Excusés</u>		M. Martin Gendre, vice-syndic Corbières M. Marc-Olivier Seydoux, conseiller Pont-en-Ogoz

Commission financière :

Rive gauche	M. Yannick Conus, président
Centre	--
Sionge	M. Noam Rey
Rive droite	M. Edmond Bourguet
<u>Excusé·e·s</u>	Mme Nathalie Mauron, membre M. Frédéric Pochon, secrétaire

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du printemps 2022
2. Budgets 2023
 - 2.a Budget de fonctionnement
 - 2.b Budget des investissements : Déviation du collecteur à Echarlens
 - 2.c Budget des investissements : Pose de panneaux photovoltaïques
 - 2.d Rapport de la commission financière et approbation des budgets
3. Vente de bien-fonds pour la centrale de chauffage : présentation et approbation
4. Informations diverses
5. Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants, le SEn et le chef d'exploitation. Il excuse M. le Préfet, retenu par d'autres obligations et Madame Guillet, membre du comité, ainsi que les délégués non présents et deux membres de la commission financière. Il salue les invités. Il donne la parole à M. Jérôme Tornare qui souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes et annonce que la commune de Bulle offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 15 novembre 2022, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg du 18 novembre 2022.

Les délégués présents représentent 11 communes-membres, et 15 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 8 voix.

M. Bovigny nomme M. Pascal Mauron, d'Echarlens, comme scrutateur. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé.

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du printemps 2022

Le procès-verbal du 11 mai 2022 a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu.

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2 Budgets 2023

M. Bovigny informe que le budget a été présenté au comité le 14 septembre 2022 et que celui-ci a répondu aux questions de la commission financière le 13 octobre 2022. Le budget provisoire a été adressé aux communes en septembre 2022, conformément au processus élaboré à l'introduction de MCH2. Il rappelle que le comité essaie toujours de contenir le budget, mais que cela n'a pas été facile cette année, à cause des répercussions de la pandémie.

Sans plus attendre, il donne la parole à l'administratrice des finances, qui passe en revue les différents chapitres. Les explications sont disponibles dans le rapport sur le budget, qui est joint au présent procès-verbal.

2a Budget de fonctionnement

Classification fonctionnelle : 7201

Charges		5'795'934
Retenues sociales s/salaires	./.	98'000
Prélèvement à la réserve de réévaluation (PA)	./. <u></u>	26'544
		5'671'390
Produits de tiers	./. <u></u>	388'700
Participation des entreprises conventionnées	./.	875'000
Charges extraordinaires	+ <u></u>	500
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2021-2023	<u></u>	4'408'190
Facturé en sus à la Ville de Bulle (pour les entreprises conventionnées)	<u></u>	875'000

M. Erni souhaite savoir ce qui est compris dans la couverture de la cyberassurance. Mme Favre peut lui confirmer qu'il s'agit de la récupération des données, de la couverture des dégâts à autrui, mais pas du paiement d'une éventuelle rançon.

Budget des investissements

2B DEVIATION DU COLLECTEUR A ECHARLENS

Un message a été rédigé. Il est joint au présent procès-verbal.

M. Bovigny précise encore que cette demande de permis de construire était liée au plan d'aménagement local de la commune. Ce dernier a rencontré des oppositions qui ont dû être traitées. La Commune demeure à ce jour dans l'attente du retour des services de l'Etat. Elle espère une réponse durant le printemps 2023.

Le montant de l'investissement s'élève à CHF 220'000.00

2C POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Un message a été rédigé. Il est joint au présent procès-verbal.

M. Bays souhaite savoir s'il y a possibilité de financer l'investissement par la vente du terrain à GESA (voir point 3 ci-dessous) au lieu de procéder à un emprunt. Le président lui répond qu'il existe plusieurs possibilités de financement, en fonction des liquidités. Il explique que la vente du terrain aura lieu en 2022 et influencera les comptes 2022. La réflexion sera faite de savoir si ce montant sera reversé aux communes ou conservé pour financer la pose de ces panneaux.

M. Tornare demande de privilégier les entreprises de la région, ce que le président peut garantir, puisque nous disposons d'une offre de GESA pour ces panneaux solaires.

Le montant de l'investissement s'élève à CHF 120'000.00

2D La parole n'étant plus sollicitée, le président passe la parole à la commission financière qui préavise favorablement tant le budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'408'190.00 à répartir selon la clé 2021-2023, que les deux investissements proposés ci-dessus.

Avant de passer à la présentation du budget global des investissements, M. Bovigny soumet l'approbation des deux nouveaux investissements au vote, soit :

Déviation du collecteur à Echarlens	220'000.00
Pose de panneaux solaires	120'000.00

Ces deux investissements sont acceptés à l'unanimité.

Budget des investissements

Le budget des investissements dans sa globalité est présenté par l'administratrice des finances :

RENOVATION DU COLLECTEUR A ECHARLENS	
Investissement accepté le 02.12.2021	100'000.00
DEVIATION DU COLLECTEUR A ECHARLENS	
Investissement accepté ce jour (cf. point 2b)	220'000.00
POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	
Investissement accepté ce jour (cf. point 2c)	120'000.00
FILIERE "BOUES"	
Investissement accepté par les AD du 24.11.2016 et du 25.10.2018: CHF 14'620'000.-	
Travaux estimés pour 2023	<u>3'000'000.00</u>
Total des investissements 2023	<u><u>CHF 3'440'000.00</u></u>

Suite à cette présentation, M. le président soumet les budgets 2023 au vote de l'assemblée, qui les accepte, à l'unanimité tels que présentés, soit :

Budget de fonctionnement	5'283'190.00
dont CHF 4'408'190.00 à charges des communes-membres	
Budget des investissements	3'440'000.00

M. Bovigny remercie les délégués de leur confiance.

3 Vente de bien-fonds pour la centrale de chauffage

Un message a été rédigé. Il est joint au présent procès-verbal.

M. Bovigny complète le message en soulignant que cette vente pour la construction de la centrale de chauffage à distance renforce encore l'engagement de la STEP en faveur de l'écologie et des énergies renouvelables.

Il ouvre la discussion, qui n'est pas sollicitée, puis soumet la vente du bien-fonds au vote.

La vente à l'entreprise Gruyère Energie SA, à Bulle, d'une parcelle de 932m² au prix de CHF 150.00/m², soit un montant de CHF 139'800.00 de terrain à détacher de l'art. 1100 RF Marsens pour la construction de la centrale de chauffage à distance, en vue de revaloriser l'eau épurée est acceptée à l'unanimité des délégués présents.

4 Informations diverses

4.1 Agrandissement de la STEP – Traitement des boues

M. Bovigny donne tout d'abord quelques explications sur la situation financière :

Crédit total accordé		14'620'000
Montants facturés à ce jour		12'807'400
Contrats adjudés au 30.11.2022		15'593'000
▶ Honoraires		3'043'000
▶ Travaux		12'550'000
○ Contrats ordinaires	11'507'900	
○ Offres complémentaires	854'600	
○ Renchérissements	187'500	
Montant prévisible des travaux (selon suivi financier AFRY)		16'170'000

CB explique que le dépassement prévu s'élève à 1,55 million, soit 10.6%. Il rappelle qu'un maître d'ouvrage doit demander un crédit additionnel sans délai dès qu'il a connaissance du dépassement. Toutefois, pour ne pas devoir solliciter plusieurs fois l'assemblée des délégués, le comité souhaite avoir des chiffres plus précis avant d'introduire cette demande. Ainsi, M. Bovigny informe que la demande officielle de crédit additionnel sera présentée à l'assemblée de printemps 2023.

Il donne quelques explications sur les causes du dépassement :

- Demandes complémentaires de la part de l'exploitant et/ou du maître d'ouvrage
- Pénurie – et donc renchérissement – des matières premières
- Différend avec l'ingénieur ayant engendré une hausse des honoraires

M. Bays se dit outré par la valeur des honoraires en proportion des coûts globaux. Le président lui répond que cela est dû à la complexité du travail et de la volonté de se doter d'un outil performant à long terme.

M. Bovigny donne ensuite des informations sur l'avancement du chantier, puis passe la parole au président de la commission de bâtisse :

- Ensemble du gros œuvre terminé (nouveaux digesteurs, bâtiment des boues, nouveau gazomètre)
- Second œuvre en cours de finition (Tôles des façades, isolation, portes-fenêtres, escaliers, passerelles, etc...)
- Equipements en cours de finition (tuyauterie, pompes, équipements gaz (CCF, local gaz, gazomètre), brasseurs, etc...)
- Mise en service du nouveau CCF1 et modification de l'ancien local gaz effectuée
- Remise en état des extérieurs terminée (champ attenant remis en culture)
- Tests en eau des nouveaux digesteurs en cours de réalisation
- Modification des anciens digesteurs en stockeur : en cours de préparation
- Objectif de finalisation des mises en service en avril 2023 suivi des tests de performance et des travaux de finitions.

M. Risse explique que la nouvelle commission de bâtisse est entrée en fonction en janvier 2021, suite à un différend qui opposait le maître d'ouvrage à l'ingénieur. Quelques séances ont été houleuses, mais actuellement le cadre de travail est serein et il remercie tant le comité que le chef d'exploitation pour l'excellente collaboration. Le projet avance et devrait être terminé au printemps 2023. Pour répondre à la remarque de M. Bays au sujet des honoraires, il explique que les marchés publics ne sont pas toujours une aide et que la pandémie n'a pas non plus favorisé les intérêts de l'AIS.

4.2 Pénurie d'électricité

M. Bovigny donne encore quelques explications sur les mesures qui seront prises par notre personnel en cas de pénurie d'électricité :

- La STEP est un site sensible, mais pas prioritaire.
- En cas de contingentement, les exploitants appliqueront les recommandations du VSA. Selon notre chef d'exploitation, des économies d'environ 20% d'électricité peuvent être appliquées.
- En cas de délestage, une analyse de la situation au cas par cas sera effectuée, car :
 - 75% de l'E.U. arrive à la STEP par voie gravitaire. Il s'agit principalement des eaux de Vulruz, Vuadens et Bulle.
 - 25% de l'E.U. doit être pompée. Il s'agit principalement des eaux arrivant de la rive droite et de la rive gauche du lac. Ces eaux seraient par conséquent déversées au lac, mais il s'agit essentiellement d'eaux usées ménagères.
 - Une solution temporaire avec une génératrice de secours pourrait être mise en place au niveau de la STEP, afin d'éviter de ruiner les bactéries des bassins biologiques.

5 Propositions individuelles et divers

Aucune proposition n'étant parvenue au comité, M. Bovigny ouvre la discussion qui n'est pas sollicitée.

A l'issue de cette présentation, M. Bovigny remercie tous les membres du comité, la commission financière, la commission de bâtisse, la secrétaire, le chef d'exploitation et le représentant du SEn, ainsi que les invités.

Il lève la séance à 21.00 heures.

Bulle, le 2 décembre 2022/kf

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS



Claude Bovigny
Président



Karine Favre
Secrétaire

Distribution : - communes-membres de l'Association - Service de l'environnement
- Membres du comité - N. Vuarnoz, chef d'exploitation STEP
- Préfecture de la Gruyère

Assemblée des délégué·e·s du 30 novembre 2022

Rapport sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2023

Le comité de l'AIS prévoit, pour l'année 2023, des charges nettes pour le compte de **résultats** d'un montant global de CHF 5'283'190, dont CHF 4'408'190.00 sont à charge des communes-membres.

BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT:

Classification fonctionnelle : 7201

Charges		5'795'934
Retenues sociales s/salaires	/.	98'000
Prélèvement à la réserve de réévaluation (PA)	/.	26'544
		<u>5'671'390</u>
Produits de tiers	/.	388'700
Participation des entreprises conventionnées	/.	875'000
Charges extraordinaires	+	500
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2021-2023		<u>4'408'190</u>
Facturé en sus à la Ville de Bulle (pour les entreprises conventionnées)		<u>875'000</u>

Résultat par fonction				
Classification fonctionnelle : 7201 En francs	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Explications
CHARGES D'EXPLOITATION				
1 Charges personnel et comité (charges nettes)	937'050	882'500	784'548	Salaires, jetons, ch. sociales, formation, habits, indemnités
2 Achats	82'700	108'450	31'823	Matériel, outils, appareils, mobilier, véhicules, labo, classeurs...
3 Energies	321'000	280'000	298'977	Electricité, eau
4 Produits chimiques	357'300	316'600	301'723	Biologie, table d'égouttage, déshydratation, laboratoire
5 Entretien	505'450	394'200	502'879	Routes, bâtiments, réseau, appareils
6 Transport et élimination	567'000	562'300	536'503	Déchets, sable, boues
7 Prestations de tiers	86'000	64'650	94'755	Analyses, révision, Hébergements, Clé, Cadastre
8 Assurances	58'300	54'800	54'459	Bâtiments, véhicule, RC, Prot. juridique
9 Divers	8'100	7'400	33'291	
10 Annuités	2'426'490	2'033'790	1'945'702	Intérêts, amortissements, Prélèvement Réserve rééval. PA
11 Taxe micropolluants	322'000	318'060	311'823	Selon STATPOP + 1.6%
Charges brutes	5'671'390	5'022'750	4'896'483	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
12 Revenus des biens	-	-	-	Loyers (Place de parc, local "toxiques")
13 Travaux pour des tiers	-148'200	-212'600	-170'259	WC mobiles, fosses septiques, cadastre, STAPS Communales
14 Vente d'électricité	-240'000	-240'000	-264'333	Production du CCF
15 Autres recettes	-500	-200		Vente de ferraille, divers
Produits	-388'700	-452'800	-434'592	
Charges nettes	5'282'690	4'569'950	4'461'891	
16 Part des entreprises conventionnées	-875'000	-570'000	-701'450	UCB, Translait
Résultat opérationnel	4'407'690	3'999'950	3'760'441	
17 Charges et produits extraordinaires	500	500.00	-	Int. moratoire TVA / Indemnité d'assurance
FONCTIONNEMENT : Coût total	4'408'190	4'000'450	3'760'441	Participation des communes, répartie selon la clé
<i>Evolution Budget 2022 / Budget 2021</i>	<i>110.2%</i>	<i>100%</i>		
<i>Evolution Budget 2022 / Comptes 2020</i>	<i>117.2%</i>		<i>100%</i>	

1 Charges de personnel

Pour le budget, il a été tenu compte d'un palier supplémentaire sur l'échelle des traitements, ainsi que d'un renchérissement de 2%. Ces augmentations devront être validées – ou pas - par le comité en fin d'année. Un nouvel exploitant sera engagé en cours d'année. L'administration reprend les tâches de gestion du personnel, auparavant assurées par la commune administrative.

2 Achats

Ce chapitre – composé de charges ordinaires - comporte tous les achats de mobilier et de matériel tant technique que bureautique.

3 Énergies

Le contrat d'achat de l'électricité passé avec un acteur de la région en 2020 est valable encore jusqu'au 31.12.2023. Cela concerne uniquement le site de la STEP, pour lequel il est prévu d'acheter 1'980'000kWh, soit 6% de plus qu'en 2022, en raison du chantier (travaux de séchage) et des taxes de transport.

En ce qui concerne les dix stations de pompage, les hausses du tarif régulé nous font anticiper une augmentation de ce poste de CHF 18'000.-.

4 Produits chimiques

Plusieurs fournisseurs ont annoncé des hausses sur le prix des transports et sur les matières premières, soit environ 15%.

5 Entretien

Hormis les charges ordinaires estimées à CHF 384'000.-, deux entretiens particuliers ont été prévus en 2023, ainsi que des travaux d'interface entre les échangeurs de la STEP et la future centrale de chauffage à distance :

- Révision du couplage chaleur-force 2 (CHF 65'000.-). Il est à noter qu'un moteur de CCF doit être révisé toutes les 20'000 heures, soit tous les 3 ans environ.
- Révision de la centrifugeuse (CHF 16'500.-)
- Interface STEP – CAD GESA (CHF 40'000.-)

6 Transport et élimination

Les quantités suivantes sont prévues :

2'800 to	de boues
210 to	de déchets
90 to	de sable et cailloux

Aucune hausse de tarifs n'a été annoncée par la SAIDEF, par contre, nous avons prévu un supplément de 5% pour le prix du carburant.

7 Prestations de tiers

Comme son nom l'indique, ce poste regroupe tous les montants de prestations non effectuées par les collaborateurs, soit, entre autre : audit de sécurité, analyses comparatives du Service de l'Environnement (SEn), cotisations aux associations faïtières, visites du cadastre des eaux usées industrielles, mise à jour des données pour le système d'information du territoire (SIT), hébergements, téléphonie, etc... ainsi qu'un montant dédié aux frais d'étude en vue de l'octroi de crédit :

- Cahier des charges pour l'avant-projet de la construction du traitement des micropolluants (CHF 30'000.-)
- Etude pour l'interface STEP – CAD (CHF 10'000.-)

8 Assurances

Plusieurs polices d'assurance sont à échéance au 31.12.2022. Des offres ont été sollicitées. Les nouvelles polices sont légèrement plus onéreuses. A noter qu'une nouvelle police d'assurance a été contractée : il s'agit de prestations de cyber-assurance.

9 Divers

Comme son nom l'indique, ce poste comporte des frais divers (km, indemnités, etc...).

10 Annuité

Intérêts : deux emprunts auprès d'investisseurs privés arrivent à échéance en fin d'année 2022 et au printemps 2023. Vu la conjoncture, il ne sera plus possible de bénéficier de taux négatifs. Il s'ensuit une différence d'environ CHF 380'000.- sur les intérêts. Des offres ont été sollicitées auprès de plusieurs acteurs financiers de la région. Un remboursement partiel de la dette sera opéré.

Amortissements : comme en 2022, l'annuité tient compte de la réserve de réévaluation due au passage à MCH2. L'investissement concernant l'étude de base du traitement des micropolluants sera terminé en 2022. Le montant de l'amortissement est donc ajusté (+ CHF 5'700.-).

11 Taxe micropolluants

L'accroissement de la population du bassin versant s'est légèrement infléchi. Il en a été tenu compte pour l'estimation de cette taxe (+570 habitants environ par rapport à la statistique au 31.12.2021).

12 Revenus des biens

A l'heure actuelle, nous n'avons aucun contrat de location.

13 Travaux pour des tiers

Le traitement des vidanges de WC mobiles et de fosses septiques, ainsi que les travaux d'entretien des stations de pompes communales et diverses campagnes d'analyses sont les travaux faits pour des tiers. Ce compte comporte également la participation des communes aux frais du cadastre des eaux usées industrielles, en proportion des honoraires consacrés pour le contrôle des entreprises sises sur leur territoire.

14 Vente d'électricité

Jusqu'en 2032, la STEP de Vuippens bénéficie de la rétribution à prix coûtant (RPC). Celle-ci est estimée à 18.10ct/kWh HT et la production annuelle est estimée à 1'330'000kWh.

15 Autres recettes

Quelques recettes ponctuelles de vente de ferraille ou de pompes d'occasion constituent ce modeste produit.

16 Part des entreprises conventionnées

Les deux entreprises bulloises UCB Farchim et Translait SA envoient des eaux chargées à la station d'épuration. Cette charge représente plus de 25'000 équivalent-habitants (EH), aussi des conventions tripartites ont été signées pour la prise en charge de leurs eaux usées. Ces conventions sont actuellement en cours de renégociation.

En raison de la hausse des charges nettes, ce montant évolue aussi à la hausse. Il a toutefois été calculé de manière "pessimiste", car les nouvelles conventions ne sont pas encore signées.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Anciens investissements

Réfection du collecteur : un montant de CHF 100'000.- a été accordé par l'assemblée des délégué·e·s (AD) du 26.11.2021, pour la réfection du collecteur entre Riaz et Echarlens. Les travaux ont été repoussés à 2023 (voir ci-dessous). 100'000.00

Agrandissement du traitement des boues : un montant de CHF 14'620'000.- a été accordé par l'AD du 25.10.2018. La fin du chantier est prévue en été 2023. L'estimation du solde à payer s'élève à 3'000'000.00

Nouveaux investissements


Déplacement du collecteur : durant le printemps 2022, nous avons reçu une demande de modification du tracé du collecteur sur une parcelle sise à Echarlens. Afin de réaliser des économies sur la déviation, les travaux de réfection ci-dessus ont été reportés et seront réalisés en même temps que la modification du tracé. 220'000.00

Panneaux solaires : il est prévu de poser 150 panneaux solaires sur la toiture des gazomètres, selon offres de GESA et J. Piller SA 120'000.00

Budget global des investissements **3'440'000.00**

Bulle, le 14 septembre 2022

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS


Claude Bovigny
Président


Kataline Favre
Secrétaire-caissière

Point 2b)

Assemblée des délégués du 30 novembre 2022 à Bulle

Message aux communes-membres de l'AIS concernant la déviation du collecteur intercommunal à Echarlens, pour la construction de 5 villas

1) Préambule

Au printemps 2022, nous avons été contactés par l'architecte de la propriétaire de la parcelle n° 93 à Echarlens, qui souhaite valoriser son terrain en y construisant cinq villas, dont trois seront implantées au-dessus du collecteur intercommunal. Ce tronçon de collecteur doit donc être déplacé, afin de garantir son accès.

Une réunion sur site avec tous les acteurs a permis de visualiser la problématique et un consensus a été trouvé : le promoteur prend en charge le terrassement (creuse et remblayage), alors que l'AIS prend en charge les tuyaux, les chambres, les raccordements et la déviation des eaux.

Une convention fixant la répartition des tâches et leur prise en charge financière sera signée entre la propriétaire et l'AIS, lors de la demande de permis de construire.

2) Exécution des travaux

Une synergie avec les travaux de réfection du collecteur situé un peu plus en amont est envisagée, afin de réduire les frais engendrés par la déviation des eaux (crédit accordé par l'assemblée des délégué-e-s du 02.12.2021 : CHF 100'000.-). Les travaux auront lieu au plus tôt après la délivrance du permis de construire.

3) Budget

Chemise du collecteur et résine sur les cunettes	160'000.-
Fourniture et pose de la déviation	110'000.-
Installations des pompes (par le personnel de la STEP)	20'000.-
Divers et imprévus	30'000.-
Total intermédiaire	320'000.-
Réfection du collecteur (budget accepté par l'AD du 02.12.2021)	- 100'000.-
Déviation du collecteur pour construction de cinq villas	220'000.-

Le financement de ces travaux sera assuré par un emprunt global de CHF 320'000.-, dont le taux est estimé à 2%, soit CHF 6'400.-/an. La charge d'amortissement (taux applicable : 2.33 % selon durée restante d'utilisation du collecteur, soit 43 ans) représentera au maximum un montant de CHF 7'440.- et débutera en 2024 au plus tôt.

4) Approbation

Au vu des explications ci-dessus, le comité de l'AIS propose à l'Assemblée des délégués d'accepter la demande de crédit de **CHF 220'000.00** pour la déviation du collecteur, en complément du crédit déjà accordé en 2021 pour la réfection du collecteur (CHF 100'000.-).

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN DE LA SIONGE – AIS

Claude Bovigny
Président

Karine Favre
Secrétaire

Point 2c)

Assemblée des délégués du 30 novembre 2022 à Bulle

Message aux communes-membres de l'AIS concernant la pose de 150 panneaux solaires sur la toiture des gazomètres

1) Préambule

En 2023, l'agrandissement du traitement des boues sera en principe terminé. La surface de toit des gazomètres représente une étendue non utilisée qui peut être valorisée par la pose de panneaux solaires.

2) Exécution des travaux

Deux offres ont été sollicitées. C'est l'entreprise Gruyère Energie SA, à Bulle, qui a été choisie par le comité de direction pour la fourniture et la pose de 270m² de panneaux solaires, représentant une production de 56kWc. La liaison avec le système de commande de la station d'épuration sera assurée par le bureau J. Piller SA, à Fribourg.

3) Budget

Offre de Gruyère Energie SA (Fourniture et pose)	98'870.-
Offre de J. Piller SA (gestion de projet)	8'640.-
Divers et imprévu (yc variation sur les prix)	12'490.-
Total	120'000.-

Le financement de ces travaux sera assuré par un emprunt, dont le taux est estimé à 2%, soit CHF 2'400.-/an. La charge d'amortissement (taux applicable: 5% selon durée de vie des panneaux solaires) représentera au maximum un montant de CHF 6'000.- et débutera en 2024 au plus tôt.

4) Approbation

Au vu des explications ci-dessus, le comité de l'AIS propose à l'Assemblée des délégués d'accepter la demande de crédit de **CHF 120'000.00** pour la pose de 150 panneaux solaires sur la toiture des gazomètres.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN DE LA SIONGE – AIS

Claude Bovigny
Président

Karine Favre
Secrétaire

Point 3)

Assemblée des délégués du 30 novembre 2022 à Bulle

Message aux communes-membres de l'AIS concernant la vente d'une surface de 932m² à Gruyère Energie SA, pour la construction d'une centrale de chauffage à distance

1) Préambule

Gruyère Energie SA (ci-après GESA) développe depuis plus de 15 ans un important réseau de chauffage à distance (ci-après CAD) alimenté à plus de 90% par le biais d'énergies renouvelables. Ce réseau, qui alimentait à la fin 2019 plus de 830 bâtiments devrait, selon la planification, doubler durant les 10 prochaines années. Dans cette perspective, GESA doit assurer la sécurité de son outil de production thermique tout en diversifiant les agents énergétiques et en gardant une forte proportion d'énergies renouvelables par exemple en valorisant des rejets de chaleur.

Le canton a publié en 2013 un rapport sur les potentiels rejets thermiques présents sur le territoire fribourgeois. La STEP de Vuippens est rapidement apparue comme particulièrement intéressante en termes de volume d'énergie rejeté sur les eaux usées. Grâce au développement par GESA du CAD sur la commune de Marsens et notamment sur le secteur de Vuippens, un projet commun est né entre l'AIS et GESA qui consiste en une récupération des rejets de chaleur par la STEP et en une valorisation de ceux-ci sur le réseau CAD de GESA par une centrale thermique sise dans l'enceinte de la STEP.

2) Dispositions générales de la convention

Une convention entre l'AIS et GESA a été signée en été 2020. Elle fixe les modalités de la collaboration, soit :

- Mise à disposition de rejets thermiques en qualité et en quantité suffisantes par l'AIS ;
- Traitement et rehausse des rejets thermiques au travers d'une centrale de transformation de la chaleur et exploitée par GESA ;
- Valorisation des rejets thermiques traités sur le réseau CAD de GESA.

3) Aspects financiers

Un schéma de limite de propriété a été défini. Il s'arrête après les échangeurs de chaleur de la STEP, qui devront peut-être être légèrement adaptés par l'AIS. Dès la mise en service de l'installation, un montant forfaitaire annuel sera versé par GESA, en plus de la reprise des rejets de chaleur pour lesquels un tarif a été convenu.

Les frais d'acquisition du terrain (achat, géomètre, registre foncier), les frais de construction (centrale thermique et réseau), les frais de modification d'installations existantes, ainsi que les coûts d'exploitation sont supportés par l'acheteur.

4) Approbation

Au vu des explications ci-dessus, le comité de l'AIS propose à l'Assemblée des délégués d'accepter la vente de 932m² au prix de CHF 150.-/m², soit CHF 139'800.-, de terrain à détacher de l'art. 1100 RF Marsens, à l'entreprise Gruyère Energie SA, à Bulle, pour la construction de la centrale de chauffage à distance, en vue de revaloriser l'eau épurée.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN DE LA SIONGE – AIS

Claude Bovigny
Président

Karine Favre
Secrétaire